



VAUD

Feu vert pour le mariage du sans-papiers de Bassins

Le Kosovar bientôt régularisé.

2 minutes de lecture

Laurent Caspary

Publié samedi 12 avril 2008 à 02:01.

C'est oui. Pas encore entre les deux fiancés, mais selon l'Etat civil vaudois. Selon nos informations, Adem Salihi, le sans-papiers anciennement employé de la commune de Bassins, sur la côte vaudoise, a reçu cette fin de semaine l'autorisation de se marier avec sa fiancée suisse. Ainsi, sauf retournement invraisemblable de situation, Adem, comme il est communément appelé par ceux qui l'ont soutenu, pourra régulariser sa situation et échapper à l'expulsion du territoire helvétique. C'est la fin d'un long feuilleton médiatico-politique. Intégré dans son village, apprécié pour les services qu'il y rend, Adem avait fini par gagner l'estime d'une région. L'impasse administrative dans laquelle il se trouvait avait suscité incompréhension et colère.

«No comment» à l'Etat

Le principal intéressé et sa fiancée, ainsi que leur avocat, se refusent à tout commentaire. Ils sont soucieux de protéger leur union de l'intrusion des médias. Dans l'entourage du sans-papiers, on est plus loquace. On avoue un vif soulagement. A l'image de Didier Lohri, syndic de Bassins, qui a toujours soutenu Adem Salihi. Il confirme que le Service de la population (SPOP) a demandé à sa commune de différer la radiation du Kosovar du contrôle des habitants, radiation qui était prévue pour le 14 avril prochain. Les futurs époux ont une dizaine de jours pour annoncer aux autorités cantonales la date de leur mariage.

Contacté par Le Temps, le conseiller d'Etat Philippe Leuba souhaite ne pas commenter la décision de ses services, estimant que le mariage d'Adem Salihi est «une affaire privée». Mais une affaire privée qui est remontée jusqu'au ministre, apprend-on de son état-major. Une pesée d'intérêt a bien eu lieu après que les deux candidats au mariage ont été auditionnés séparément par un officier d'état civil puis par un fonctionnaire chargé de surveiller la procédure. S'agissant d'un sans-papiers menacé d'expulsion, la demande de mariage doit satisfaire à neuf critères. Il est difficile de dissiper tous les doutes. Dire non et risquer un recours puis une défaite devant le Tribunal administratif n'était pas un scénario engageant. C'est donc oui au mariage, avec une cautèle. Les autorités vérifieront chaque année que les deux époux sont toujours bel et bien mariés, cela cinq ans durant.

Suivez toute l'actualité du Temps sur les réseaux sociaux

FACEBOOK TWITTER YOUTUBE INSTAGRAM

ENCORE ARTICLES GRATUITS À LIRE